

Le démon communautaire se réveille en périphérie

● Le conseil communal de lundi soir s'est terminé rapidement après le départ du groupe francophone.

● Le MR marque son soutien à Damien Thiéry, mais évite la surenchère.

● La commune risque d'être ingérable pendant les trois prochaines années.

A Linkebeek, "la guerre est déclarée"

Ambiance Stéphane Tassin

Ils veulent la guerre, ils l'auront", a déclaré le désormais président du conseil communal de Linkebeek, Damien Thiéry (MR). La parole est forte, proférée au plus fort du premier conseil communal de cette commune à facilités après la prestation de serment, lundi matin, d'Eric De Bruycker, l'un des deux conseillers communaux néerlandophones de l'opposition. Pourtant, juste avant la séance, les sympathisants de Damien Thiéry étaient arrivés dans la petite salle du conseil communal de la commune en rangs serrés mais sans animosité. A ce moment-là, il faut dire, les militants extrémistes flamands du TAK (Taal Aktie Komitee) n'avaient toujours pas montré le bout de leur nez.

Mais la tension va rapidement monter. Un quart d'heure avant la séance, la police doit fermer l'accès à la petite salle bondée du conseil communal. Dix minutes avant la séance, Damien Thiéry et les membres de son groupe politique font leur entrée sous les vivats du public. Le nouveau bourgmestre, lui, se fait copieusement huer. Lorsque Damien Thiéry s'exprime en français avant d'ouvrir la séance, les membres du TAK arrivés en masse se

mettent à hurler et brandir des banderoles.

Mal à l'aise

Après avoir ouvert, le président du conseil, Damien Thiéry, passe la parole au nouveau bourgmestre visiblement mal à l'aise et dépassé par sa tâche. Après trois points de l'ordre du jour, les conseillers francophones quittent la séance du conseil communal. L'échevin Yves Ghequière, que la ministre flamande Liesbeth Homans souhaitait, il y a un peu plus de deux semaines, nommer comme bourgmestre et qui avait refusé, s'adresse ensuite à Eric De Bruycker, sur le ton du reproche : "S'il voulait, comme il l'affirme vouloir travailler dans la sérénité, pourquoi n'est-il pas venu nous voir avant d'accepter et de prêter serment ?".

Après cette dernière déclaration, Damien Thiéry clôtura la séance, faute de participants. "Nous avons aujourd'hui gagné une bataille. La ministre a ouvert un front communautaire, elle doit l'assumer", déclare-t-il. L'élu compte mettre son dossier devant les instances européennes et espère obtenir une réponse rapidement. Quant à Eric De Bruycker, on voit mal comment il pourrait conti-

nuer à assumer sa nouvelle charge. Il pourrait donc démissionner à court terme. Enfin, si l'hypothèse d'élections à Linkebeek n'est pas exclue comme piste, nous explique Yves Ghequière, "elle n'est certainement pas la seule. Je suppose que s'il n'y a plus assez de personnes qui siègent au conseil il faudra provoquer des élections, mais ce n'est pas ce que nous privilégions."

A la fin de la séance, quelques heurts sont constatés dans le hall de la maison communale. Ils sont rapidement circonscrits par la police.

"S'il voulait, comme il l'affirme vouloir travailler dans la sérénité, pourquoi n'est-il pas venu nous voir avant d'accepter et de prêter serment ?"

YVES GHEQUIÈRE

A propos d'Eric De Bruycker, qui vient de prêter serment en tant que bourgmestre de Linkebeek.

350

PARTISANS

L'ambiance était surchauffée dans et aux abords de la maison communale de Linkebeek où s'étaient réunis près de 350 partisans de tous bords. La soirée n'a été émaillée d'aucun incident significatif.

"La ministre a ouvert un front communautaire, elle doit l'assumer. Nous n'abandonerons jamais."

DAMIEN THIÉRY

Ex-bourgmestre non nommé de Linkebeek.

La stratégie MR de sortie de crise

Pour Olivier Chastel, l'équation est complexe: le président du MR sait qu'il ne peut pas lâcher Damien Thiéry, transféré avec fracas du FDF fin 2013, ni provoquer une guerre thermonucléaire avec la N-VA, l'allié principal de la majorité fédérale. Si pour le roi Henri IV abjurant le protestantisme, Paris valait bien une messe, Linkebeek ne semble pas valoir de faire tomber le gouvernement Michel... L'affaire est purement locale, répète-t-on en boucle chez les libéraux. Pourtant, les communiqués de presse du MR dans les derniers rebondissements du carrousel linkebeekois ont un ton étonnamment guerrier: "Pour le MR, Damien Thiéry reste le seul bourgmestre légitime de Linkebeek", a déclaré Olivier Chastel. "Nous réfléchissons avec lui à des solutions pour sortir de cette crise et le rétablir dans ses droits, dans l'intérêt de la population linkebeekoise [...] qui n'accepte pas que le choix démocratique qu'elle a posé soit ainsi bafoué par la ministre Liesbeth Homans."

Mais quelles sont ces pistes, justement? La stratégie libérale est, d'abord, d'épuiser les voies de recours en droit belge. Saisir à nouveau le Conseil d'Etat contre la décision de la ministre flamande N-VA Liesbeth Homans serait la première étape. Ensuite, les libéraux, qui ont confirmé encore lundi vouloir défendre jusqu'au bout Damien Thiéry, envisagent de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. Une source libérale bien informée estime que la partie est loin d'être jouée et que le bras de fer juridique vis-à-vis du gouvernement flamand risque de durer encore longtemps.

Des élections anticipées

Quelle sortie de crise alors? Le dossier du bourgmestre non-nommé de Linkebeek ne peut pas pourrir indéfiniment. A ce sujet, le MR envisage comme ultime solution une voie nettement plus politique: des élections anticipées à Linkebeek, suite au constat que la gestion de la commune par le nouveau bourgmestre néerlandophone est impossible. Damien Thiéry, bien entendu, se représenterait au scrutin local mais la commune, cette fois, enverrait les convocations électorales uniquement en néerlandais. Ainsi, pour peu que le député MR de la périphérie ait la possibilité de reprendre le mayorat de Linkebeek, le gouvernement flamand pourrait alors le désigner officiellement, les règles linguistiques ayant été respectées à la lettre.

Au CD&V, l'irritation monte

Pour une large frange de la Flandre, bien au-delà des cercles nationalistes, le soutien affiché par le MR à Damien Thiéry passe pour de l'entêtement coupable. "L'arrêt du Conseil d'Etat est clair: Damien Thiéry ne peut pas être nommé. C'est définitif!", tranche Michel Doornst, député CD&V et bourgmestre de Gooik, en Brabant flamand.

Rik Van Cauwelaert, éditorialiste au quotidien "De Tijd", se montre aussi sévère. "Par deux fois, Damien Thiéry a été débouté par le Conseil d'Etat. Si après ça il n'a pas pigé le message, c'est qu'il est de mauvaise volonté. Je ne comprends pas pourquoi le MR ne l'arrête pas dans son délire. Certains francophones disent que la N-VA ne fait pas de cadeau au MR en ramenant ce sujet sur le tapis juste quand le gouvernement fédéral fête son premier anniversaire. Cela me semble plus juste de souligner que le MR ne fait pas de cadeau aux partis flamands de la coalition en laissant à ce point le champ libre à Damien Thiéry."

Si le carrousel linkebeekois risque de tourner pendant plusieurs semaines encore, l'Open VLD et le CD&V resteront vraisemblablement soudés à la N-VA. Sur le sujet, le libéral Marino Keulen, ministre flamand des Affaires intérieures de 2004 à 2009, ne s'était d'ailleurs pas montré moins inflexible que ses deux successeurs N-VA, Geert Bourgeois et Liesbeth Homans.

"Déçu par le MR"

Pour l'heure, les libéraux flamands se taisent et laissent la N-VA se dépêtrer avec cet épineux dossier. Chez les chrétiens-démocrates, en revanche, l'irritation monte. "En septembre, la ministre Homans a d'abord nommé Yves Ghequiere comme bourgmestre de Linkebeek, rappelle Michel Doornst. Cela me paraissait une bonne solution: c'était une personnalité issue de la majorité communale et, en même temps, cela respectait l'arrêt du Conseil d'Etat. J'ai été déçu que le MR ne soutienne pas cette initiative. Je regrette que les libéraux francophones ne fassent pas plus d'efforts pour apaiser les choses. Au lieu de ça, contre vents et marées, ils soutiennent le provocateur Damien Thiéry."

Thiéry."

L'attitude du MR est d'autant moins comprise que le climat s'est apaisé dans les cinq autres communes à facilités de la périphérie bruxelloise. "Même à Rhode-Saint-Genèse, où c'était très tendu, ça s'est calmé, observe Rik Van Cauwelaert. Le problème ne subsiste qu'à Linkebeek, où Damien Thiéry joue au chevalier blanc. Mais pour ça, il aurait dû rester au FDF."

F.C.

F.B.

Trente ans après le carrousel fouronnais

■ José Happart et l'affaire des Fourons auront fait tomber le gouvernement Martens en 1987.

En 1982 aux élections communales, José Happart (pas encore PS) est élu sur la seule liste francophone - "Retour à Liège" - qui se présente à Fourons. La commune dépend du Limbourg depuis la fixation de la frontière linguistique en 1962 mais se trouve pourtant en province liégeoise. Désigné bourgmestre faisant fonction, Happart attend sa nomination par le Roi. Mais il lui est reproché sa non-connaissance du néerlandais et sa non-

présentation à un examen organisé par la province du Limbourg.

Nommé officiellement en février 1983, il doit entrer en fonction à la fin de l'année. Sa méconnaissance du néerlandais fait alors l'objet d'une plainte de deux conseillers communaux auprès de la chambre flamande du Conseil d'Etat. Neuf fois, il sera démis de ses fonctions. Solidaires de leur chef de file, les échevins démissionnent également à chaque fois et à chaque fois Happart redevient bourgmestre faisant fonction. L'affaire fera chuter le gouvernement Martens en 1987. Une réforme de l'Etat et de nombreuses tractations aboutiront en 1989 à un compromis. Happart ne devient pas bourgmestre, la Région bruxelloise est sortie des limbes. Après la résistance et les violences, l'affaire des Fourons était réglée sans vraiment contenter les Fouronnais francophones.

S.Ta.

Pour Thiéry, "c'est la fin de l'histoire"

■ Selon deux experts, le libéral n'a plus de recours possibles pour devenir bourgmestre.

La messe est dite. Selon deux constitutionnalistes, Damien Thiéry ne sera pas bourgmestre de Linkebeek sous cette législature. "Je ne vois pas comment il pourrait s'en sortir", dit Marc Verdussen (UCL). "En droit, il n'y a pas de recours possible à une décision du Conseil d'Etat. C'est la fin de l'histoire", ajoute Christian Behrendt (ULg). M. Thiéry pourrait saisir les instances judiciaires européennes, mais la décision tomberait dans un délai de trois à six ans, soit pas avant la fin de la législature communale en 2018...

Eric De Bruycker est donc le nouveau bourgmestre de Linkebeek. Il a été nommé ce week-end par la tutelle flamande – en l'occurrence par Liesbeth Homans (N-VA), ministre flamande des Affaires intérieures – et a prêté serment lundi matin.

Juridiquement, comment en est-on arrivé là ? La sixième réforme de l'Etat a mis en place une nouvelle procédure de recours devant le Conseil d'Etat pour un bourgmestre se voyant refuser sa nomination par la tutelle régionale.

Le 20 juin 2014, le Conseil d'Etat rendait un arrêt concernant les cas de Véronique Caprasse (FDF) et Damien Thiéry (MR). La première obtenait gain de cause

et devenait bourgmestre de Crainhem. Le second était recalé, entre autres pour avoir enfreint les circulaires Peeters en envoyant des convocations électorales en français. En parallèle, le Conseil d'Etat tranchait d'ailleurs le véritable cœur de ce conflit communautaire : la portée à donner à ces circulaires flamandes, qui interprètent – ou restreignent, dixit les francophones – les lois linguistiques.

Damien Thiéry tentera un baroud d'honneur quelques mois plus tard, en plaçant des éléments nouveaux devant le Conseil d'Etat. Sans plus de succès.

Pas d'élections anticipées

Mais Liesbeth Homans pouvait-elle laisser M. Thiéry exercer de facto la fonction de bourgmestre (f.f.) ? Selon le professeur Verdussen, c'eût été difficile. "Il existe un grand principe en droit, c'est la continuité du service public. Une charge vacante doit être remplie. Paradoxalement, M^{me} Homans joue le jeu du droit, mais sa décision de nommer un bourgmestre issu de la minorité est une blessure dans la démocratie."

Le professeur Behrendt craint lui pour "la viabilité de la commune". "Je m'étonne qu'Eric De Bruycker ait accepté le poste, sans majorité. Si la formule ne fonctionne pas, ce sera de la responsabilité de Liesbeth Homans." Sachant que le principe d'élections anticipées n'existe pas au niveau communal, Linkebeek risque d'être à l'arrêt pendant près de trois ans.

A. C.

"Je ne vois pas comment il pourrait s'en sortir."

MARC VERDUSSEN
Constitutionnaliste (UCL)

Ligne du temps

14/10/2012

ÉLECTIONS COMMUNALES

Damien Thiéry fait un carton aux élections communales à Linkebeek. Il obtient 1 232 voix de préférence. Sa liste rafle 13 sièges sur 15 au conseil communal, qui le choisit pour devenir bourgmestre.

25/2/2013

BOURGEOIS REFUSE LA NOMINATION

Le ministre flamand Geert Bourgeois refuse de nommer Damien Thiéry. Il plaide l'infraction aux lois linguistiques (l'envoi de convocations électorales en français).

20/6/2014

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT

L'assemblée générale du Conseil d'Etat rejette le recours de Damien Thiéry contre la tutelle flamande. Un second arrêt, du 18/12/2014, confirme la décision.

04/10/2015

ERIC DE BRUYCKER NOMMÉ

Le ministre Homans nomme bourgmestre Eric De Bruycker, issu de la minorité. Elle avait d'abord choisi le "n°2" de la majorité, Yves Ghequière, mais celui-ci avait refusé.